



Modulation temps de travail

Par **Solidsnake84**, le **05/02/2013** à **11:45**

Bonjour,

Je vous contacte car j'ai un petit souci pour comprendre les calculs effectués par mon employeur pour un contrat de travail modulé.

Voilà la situation (je vais essayer d'être le plus clair possible).

Je travaille pour un club sportif à temps plein. Mon employeur m'a fait une modulation de mon temps de travail sur 10 mois.

Soit : 10 mois travaillés , 5 semaines de congés payés en été et les 3 dernières semaines d'été réparties sur les 10 mois durant l'année. (je serai donc payé sur les 12 mois.

Mon employeur m'a spécifié que dans la convention nationale du sport, un temps plein équivalait à 1750 heures par an. (A confirmer)

Combien d'heure devrais je donc faire chaque mois et quel doit être mon salaire brut chaque mois sachant qu'il m'a proposé un salaire horaire de 11€08.

Je vous remercie par avance de votre réponse et si vous pouvez m'expliquer votre calcul ce serait parfait.

Cordialement